Programme de Points Vivid – Rentalcars.com

1. Conditions préalables

- Tout client particulier de Vivid Money est autorisé à participer au Programme de Points Vivid - Rentalcars.com. Cette offre est valide au moment de la publication.

- Les clients reçoivent du Cashback sous la forme de points de récompense de la part de Vivid Money pour l'achat de services ("**Points Vivid**") auprès de Rentalcars.com ("**Partenaire**"). Le terme "achat" s'entend de toute transaction par carte réussie, qui n'a pas été annulée. Chaque Point Vivid a une valeur de 1,00 euro. Les Points Vivid sont accordés sur la base du montant brut de la valeur de la transaction (TVA comprise) sans frais accessoires tels que les frais d'emballage et/ou d'expédition ou autres frais facturés par le Partenaire, ni les options telles que l'assurance, le GPS, le conducteur supplémentaire, etc.

- Les Points Vivid ne s'appliquent pas aux taxes, ni aux frais supplémentaires, ni aux surcoûts similaires ou frais de résiliation.

- **Pour les clients avec un forfait Standard :** chaque client peut recevoir des Points Vivid à hauteur de 5 % du prix d'achat (TVA comprise). Cette quantité de Points Vivid peut être modifiée à tout moment moyennant un préavis.

- **Pour les clients avec un forfait Prime :** chaque client peut recevoir des Points Vivid à hauteur de 10 % du prix d'achat (TVA comprise). Cette quantité de Points Vivid peut être modifiée à tout moment moyennant un préavis.

- Pour participer au programme Points Vivid - Rentalcars.com, le client doit cliquer sur l'onglet "Louer une voiture" de l'onglet "Récompenses" directement dans l'application Vivid Money et non par le biais de plateformes tierces, ce qui veut dire que les réservations de voitures de location effectuées directement sur www.rentalcars.com ne donneront pas droit à des Points Vivid.

- Les Points Vivid ne peuvent être accordés que si le client achète des services de Partenaire en ligne avec une carte Vivid.

- Les Points Vivid ne sont disponibles que pour la réservation d'une location de voiture. Les suppléments tels que les sièges enfants, les franchises, les taxes, les conducteurs supplémentaires, le GPS, etc. ne peuvent pas donner droit à des Points Vivid.

- Le montant des Points Vivid est calculée sur la valeur de la réservation de voiture initiale en euro et est créditée à la Pocket de récompense du client en points Vivid. Si des modifications doivent être faites après la réservation, le montant des Points Vivid est ajusté en conséquence et calculé sur la valeur de la dernière réservation de voiture.

- Les Points Vivid sont crédités sur la Pocket de récompense du compte bancaire du client dans les 60 jours qui suivent la restitution de la voiture à l'agence de location de voitures.

- Des informations relatives au Partenaire ainsi que relatives au type, à l'étendue et aux conditions des Points Vivid accordés pour les achats avec le Partenaire sont consultables sur l'application Vivid Money. Le type, l'étendue et les conditions des Points Vivid accordés peuvent changer à tout moment.

- Lors de l'achat de produits ou lors de l'utilisation des services d'un Partenaire, une relation contractuelle naît uniquement entre le Partenaire et le client. Vivid Money n'est pas responsable de la performance et du comportement du Partenaire ou des produits ou services achetés par l'intermédiaire du Partenaire.

2. Rattachement des Points Vivid aux actions et rachat des Points Vivid

- Lorsque les Points Vivid sont crédités dans la Pocket de récompense du compte bancaire du client, celui-ci doit rattacher les Points Vivid à l'une des actions figurant dans la Pocket de récompense ("**Actions**"). Pour clarifier, le Client ne reçoit pas les FCB ni les actions directement.

- Lorsque le client a rattaché les Points Vivid à une Action donnée, le montant des Points Vivid dépend de l'évolution du cours de ladite Action. Par exemple, si le client a rattaché les Points Vivid à l'action Apple et que le prix de l'action Apple augmente de 2,0 %, les Points Vivid augmenteront également de 2,0 %, 2 Points Vivid équivaudront alors à 2,04 Points Vivid.

- En cas de baisse du cours de l'Action rattachée aux Points Vivid, le montant de ces derniers diminuera également, mais toujours dans la limite du montant initial total des Points Vivid reçus par le client. Cependant, les Points Vivid recommenceront à être à nouveau supérieurs au montant initial de Points Vivid que lorsque le prix de l'Action sera (à nouveau) supérieur à ce qu'il était lorsque les Points Vivid étaient initialement rattachés au prix de l'Action.

- Le client peut décider à tout moment de rattacher les Points Vivid à une autre Action. Dans ce cas, seuls les Points Vivid crédités dans la Pocket de Récompense du client, après cette décision, seront rattachés à l'autre Action. Les Points Vivid rattachés à l'Action initiale restent rattachés à celle-ci.

- Le solde du montant des Points Vivid pris en considération de l'évolution des prix des Actions rattachées aux Points Vivid peut être consulté par le client dans la Pocket de récompense.

- Le client peut échanger ses Points Vivid à tout moment après les avoir rattachés à une Action. Le client peut uniquement échanger tous les Points Vivid et non seulement une partie.

- Si le client échange ses Points Vivid, il recevra un paiement en euros égal à la valeur des Points Vivid dans sa Pocket principale. Par exemple, si le client a 2,04 Points Vivid dans sa Pocket de récompense, il recevra 2,04 euros dans sa Pocket principale.

3. Divers

- Le Programme de Points Vivid est un programme de bonus pour les clients de Vivid Money. Il ne constitue pas un investissement. Ce Programme implique nécessairement le rattachement des Points Vivid à des actions. Les Points Vivid ne peuvent pas être échangés sans un tel rattachement et ne peuvent être cédés à aucune autre personne. Les Points Vivid ne peuvent pas être négociés et sont généralement inappropriés à la négociation dans la mesure où le rattachement se fait à un moment très précis et en raison des restrictions liées aux Points Vivid.

- Les Points Vivid ne sont pas considérés comme des instruments financiers au sens de l'article L.211-1 du Code monétaire et financier. En émettant, octroyant, échangeant des Points Vivid, Vivid Money n'offre ni ne réalise aucun des services d'investissement visés à l'article L.321-1 du Code monétaire et financier.

- Si l'autorisation d'une Transaction, pour laquelle des Points Vivid ont été crédités au client, est annulée ou si une Transaction, pour laquelle des Points Vivid ont été crédités au client, est résiliée (par exemple, par le retour des marchandises achetées par le client) ainsi qu'en cas d'abus ou de fraude par le client, Vivid Money peut annuler les Points Vivid correspondants. Vivid Money se réserve également le droit de modifier les Points Vivid en conséquence si le montant de la Transaction change une fois que les Points Vivid ont été crédités au client.

- En cas de crédits de Points Vivid incorrects dans la Pocket de récompense du client pour des raisons techniques, Vivid Money peut modifier les Points Vivid correspondants afin de rectifier lesdits crédits.

- Les Points Vivid ne sont pas transmissibles. Le client ne peut pas transférer d'argent dans sa Pocket de récompense afin de convertir cet argent en Points Vivid.

- Les Points Vivid ne peuvent pas être transférés, ni cumulés, ni échangés contre de l'argent ou d'autres produits, ni utilisés en conjonction avec d'autres promotions, offres, bons, remises ou privilèges sur Rentalcars.com, sauf indication contraire.

- Le client doit vérifier le solde de ses Points Vivid dans la Pocket de récompense de son compte bancaire au moins une fois tous les deux mois pour les transactions du mois précédent. Si les Transactions du mois précédent ne sont pas répertoriées ou si les montants indiqués sont incorrects, le client dispose d'un délai allant jusqu'à la fin des deux mois suivant le mois de la Transaction concernée pour en informer Vivid Money, en joignant la preuve de l'achat et les informations sur le Partenaire. En cas de réclamation tardive, le droit du client à l'attribution de Points Vivid pour la Transaction concernée est perdu.

- La date de début du programme Points Vivid - Rentalcars.com est le 11 janvier 2021. La prolongation du programme Points Vivid - Rentalcars.com est laissée à la seule discrétion de Vivid Money.

- La participation aux Programmes de Points Vivid peut être résiliée par le client à tout moment sans préavis.

- Rentalcars.com se réserve le droit de cesser cette offre à tout moment sans préavis. Consultez aussi les Conditions d'achat de Rentalcars.com disponible depuis leur site web.

- En cas d'utilisation abusive du Programme de Points Vivid - Rentalcars.com par un client ou de fraude en relation avec le Programme de Points Vivid - Rentalcars.com, Vivid Money peut immédiatement mettre fin à la participation de ce client au Programme de Points Vivid - Rentalcars.com. Dans cette hypothèse, Vivid Money se réserve le droit d'annuler les Points Vivid correspondants ainsi que le crédit à hauteur de la valeur des Points Vivid échangés.

- Les changements ou modifications des conditions préalables au Programme de Points Vivid ou la cessation du Programme de Points Vivid peuvent être opérés par Vivid Money après notification sans préavis.

vivid